



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 février 2014

BILAN DES CONTROLES EFFECTUES SUR LE TRAFIC ROUTIER EN REGION CENTRE EN 2013 PAR LES CONTROLEURS DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT CENTRE

5 000 contrôles de poids lourds et autocars ont été réalisés en 2013 par les Contrôleurs des Transports Terrestres de la DREAL Centre, sous l'autorité du Préfet de Région. Ils permettent de tirer un bilan de cette activité.

38 % des véhicules contrôlés sont français, 62 % étrangers, proportions représentatives du trafic sur les grands axes de notre région (A10, A71, A20, A11, RN10, ...),

La proportion de véhicules en situation d'infraction est de 8 % pour les véhicules nationaux, dont 1 % nécessitant l'immobilisation du véhicule. Le chiffre passe à 22 % pour les véhicules étrangers, ce qui est préoccupant.

Les infractions les plus courantes vont de la surcharge des véhicules à l'irrespect des règles sociales du transport, à des durées de travail sans pause, ou des journées trop longues, autant de points qui engagent la sécurité routière.

Il est rassurant de constater que **les transports de matières dangereuses, qui font l'objet d'un contrôle orienté, sont très rarement en infraction.**

La pratique du **cabotage**, c'est-à-dire la possibilité pour un véhicule étranger d'assurer, pendant son passage en France, le transport de marchandises (chargement et déchargement en France) est très encadré par la réglementation. Néanmoins, le **cabotage irrégulier est en augmentation** avec **48 infractions** relevées en 2013 soit **2 fois plus que l'année précédente**. Les contrôles 2014 seront donc renforcés.

La neutralisation des dispositifs électroniques d'enregistrement des temps de transport et de travail se fait de plus en plus sophistiquée et se répand. Peu fréquente sur les véhicules nationaux (**13 infractions** pour les véhicules français), cette fraude se développe spécifiquement pour les véhicules non-résidents (**92 infractions, soit 25 % d'augmentation en 2013**), malgré les amendes encourues. La mise en évidence des fraudes logicielles requiert une technicité assurée pour en soupçonner l'existence. Il s'agit pour autant d'enjeu d'égalité en matière de **concurrence**, et d'éviter le risque lié à un travail de conduite trop long.

Ces constats illustrent dans notre région la situation nationale qui a conduit cinq ministres concernés à demander une présence terrain encore accrue pour 2014, dans une instruction en date du 24 décembre dernier (le ministre de l'économie et des finances ; le ministre de l'intérieur ; le ministre du redressement productif ; le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ; le ministre délégué chargé des transports).

Contacts presse : Gérard DUSSOUBS (DREAL Centre) : 02 36 17 41 27
Colette THEAS-DUHAMEL (Préfecture) 02.38.81.40.35.